

Résultats de l'enquête annuelle sur « la diffusion des technologies de l'information dans la société française » (CREDOC) Christian ESTROSI : « 2009 marque véritablement l'entrée de la France dans l'ère numérique » :

Christian ESTROSI, ministre chargé de l'Industrie, accueille avec une très grande satisfaction les résultats de l'enquête CREDOC publiée ce matin par le CGIET et l'ARCEP, qui font de 2009 l'année de l'entrée de la France dans l'ère numérique. Pour le ministre chargé de l'Industrie, l'un des enseignements forts de cette progression sans précédent des équipements et des usages numériques dans la société française, est que la France doit plus que jamais se donner les moyens d'être l'un des grands leaders industriels du monde numérique. Pour plus d'un Français sur deux (53%), l'utilisation d'Internet est désormais quotidienne, enregistrant en 2009 un bond de 8 points. Près de trois Français sur quatre (74%) disposent d'un ordinateur à domicile (contre 69% en 2008), relié à Internet dans 90% des cas (+ 5 points en un an). Cette progression est d'autant plus significative qu'elle contribue à réduire significativement la fracture numérique : l'équipement en ordinateurs à domicile progresse de 17 points chez les personnes de plus de 60 ans et de 5 points dans les foyers les plus modestes. Enfin, l'année 2009 est celle du décollage de l'Internet sur le téléphone mobile : avec 13% des utilisateurs de mobile qui l'utilisent aussi pour naviguer sur Internet, soit deux fois plus qu'en 2008. Pour Christian ESTROSI, qui a fait du numérique l'un des volets majeurs des débats lancés à l'occasion des Etats Généraux de l'Industrie, cette dynamique conforte la politique en faveur des réseaux très haut débit. Dans le domaine des réseaux filaires, le Gouvernement prépare un grand plan de déploiement de la fibre optique dont la commission du grand emprunt a fait une des priorités. L'enjeu pour le ministre est par ailleurs de poursuivre la couverture du territoire par les réseaux 3G et de préparer dès maintenant les réseaux 4G, avec la technologie LTE (« long term evolution »).

A travers notamment la politique des pôles de compétitivité, la France doit se positionner comme l'un des leaders de la prochaine génération de télécommunications mobiles. Dès 2010, de nouvelles bandes de fréquences seront ainsi progressivement attribuées aux services très haut débit mobile : la bande 2,6 GHz et la bande 800MHz, libérée grâce au passage à la télévision numérique terrestre (TNT). CGIET : Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.